



NOTE D'INFORMATION en vertu de l'article 13 du Règlement UE 679/2016

PIVA GROUP S.P.A. (ci-après, le « **Responsable** »), en sa qualité de Responsable du traitement, en vertu de l'article 13 du Règlement UE 679/2016 (ci-après, le « **Règlement général sur la protection des données** ») et des **modifications et ajouts successifs, collecte puis traite les données à caractère personnel¹** de ses Clients et Fournisseurs (ci-après, la **Personne concernée** »).

1. Finalités et modalités du traitement.

Les données à caractère personnel de la Personne concernée sont traitées dans le cadre des activités normales du Responsable, pour la poursuite des finalités suivantes :

1. exécution correcte et complète des obligations relatives à la relation contractuelle mise en place (ci-après, le « **Contrat** ») ;
2. démarches administratives et comptables strictement liées au Contrat ;
3. exécution des obligations spécifiques prévues par la loi, par un règlement ou par la législation communautaire (par exemple, celles prévues en matière de « lutte contre le blanchiment d'argent ») ;
4. informer régulièrement la Personne concernée sur les actions de promotion et de marketing, y compris par l'envoi de matériel publicitaire et/ou promotionnel (par exemple, des newsletters), par l'intermédiaire d'outils automatisés et/ou des modalités de contact traditionnelles.

Le traitement des données à caractère personnel s'effectue, sous l'autorité du Responsable, par un personnel spécialement chargé dudit traitement, autorisé et formé au dit traitement conformément à l'art. 29 du Règlement général sur la protection des données, au moyen d'outils manuels, informatiques ou télématiques et selon des logiques strictement liées aux finalités et, en tout état de cause, de manière à garantir la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel. Le traitement des données à caractère personnel peut aussi s'effectuer, pour le compte du Responsable, par des Sous-traitants dûment désignés conformément à l'art. 28 du Règlement général sur la protection des données.

Les données à caractère personnel seront conservées pendant une période déterminée, à partir de critères fondés sur la nature et la durée du Contrat et les exigences de protection des intérêts de la Personne concernée.

2. Base juridique du traitement, nature de la transmission des données et conséquences d'un éventuel refus, consentement de la Personne concernée.

¹ 1 Conformément à l'art. 4 du *Règlement général sur la protection des données*, on entend par « **donnée à caractère personnel** » : « toute information se rapportant à une **personne physique** identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « **personne concernée** ») ; est réputée être une « **personne physique identifiable** » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ».

2.1) Finalités visées au paragraphe 1, points 1., 2. et 3. ci-dessus

En référence aux finalités visées au paragraphe 1, points 1., 2. et 3. ci-dessus, la transmission des données à caractère personnel est obligatoire et constitue une exigence nécessaire à l'exécution du Contrat ; en effet, leur non transmission entraîne l'impossibilité de recevoir la prestation objet dudit Contrat et, par conséquent, la base juridique du traitement correspondant est représentée par la bonne exécution et gestion du Contrat.

2.2) Finalités visées au paragraphe 1, points 4. ci-dessus

En référence aux finalités visées au paragraphe 1, point 4. ci-dessus, la transmission des données est facultative et l'absence de consentement n'entraîne que l'impossibilité de recevoir des mises à jour sur les actions de promotion et de marketing, à travers aussi l'envoi de matériel publicitaire et/ou promotionnel (par exemple, des newsletters).

3. Entités ou catégories d'entités auxquelles les données à caractère personnel peuvent être communiquées et cadre de communication.

En référence aux finalités du traitement indiquées ci-dessus et dans les limites strictement pertinentes de celles-ci, les données à caractère personnel de la Personne concernée seront et pourront être communiquées aux catégories d'entités suivantes :

- (i) à l'administration financière ainsi qu'aux autres autorités publiques, si cela est requis par la loi ou à leur demande ;
- (ii) aux établissements bancaires au sujet des dispositifs de paiement ou de toute autre activité financière contribuant à l'exécution du Contrat ;
- (iii) aux structures et/ou aux sociétés extérieures, dont le Responsable se prévaut, responsables de la conduite d'activités connexes, instrumentales ou consécutives de l'exécution du Contrat ;
- (iv) aux consultants externes (par exemple, pour la gestion des démarches fiscales), s'ils n'ont pas été désignés par écrit comme Sous-traitants ;
- (v) à des entités externes exerçant des activités de contrôle telles que les sociétés d'audit, le collège des commissaires aux comptes, l'organe de contrôle ;
- (vi) aux sociétés d'affacturage et/ou aux sociétés spécialisées ou aux cabinets d'avocats dans le cadre du recouvrement de créances et/ou de la protection de leurs intérêts/droits.

Les entités susmentionnées, auxquelles les données à caractère personnel seront et pourront être communiquées (si celles-ci n'ont pas été désignées par écrit comme Sous-traitants), traiteront les données à caractère personnel en qualité de Responsable du traitement conformément au Règlement général sur la protection des données, de manière totalement indépendante, puisqu'étant étrangères au traitement original effectué par le Responsable.

La liste mise à jour des entités indiquées et des Sous-traitants peut être fournie à la demande de la Personne concernée.

Les données de la Personne concernée ne seront pas diffusées.

Si cela s'avère nécessaire pour la mise en œuvre du Contrat, les données à caractère personnel de la Personne concernée pourront être transférées vers des pays appartenant à l'U.E. et/ou vers des pays qui n'en font pas partie, dans le plein respect des dispositions prévues par le Règlement général sur la protection des données, les dispositions et les décisions du Contrôleur en matière de protection de la vie privée en la matière ainsi que la législation communautaire. En particulier, le Responsable s'engage à respecter les dispositions prévues, respectivement, par les décisions 2001/497/CE, 2004/915/CE et 2010/87/EU (selon le cas d'espèce), lesquelles imposent la signature des dites « clauses contractuelles types » entre les entités juridiques impliquées dans le traitement des données hors U.E.

4. Droits de la Personne concernée.

Les articles 15 et suivants du Règlement général sur la protection des données confèrent à la Personne concernée le droit d'obtenir :

- la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées ainsi que leur communication, sous une forme intelligible ;
- l'indication de l'origine des données à caractère personnel, des finalités et des modalités du traitement, de la logique qui sous-tend leur éventuel traitement effectué à l'aide d'appareils électroniques, les coordonnées et l'identité du Responsable du traitement ;
- la mise à jour, la rectification, l'intégration, l'effacement, la transformation sous forme anonyme ou la limitation des données traitées en violation des règles de droit (y compris celles dont la conservation, au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées à posteriori, n'est pas nécessaire) ;
- l'attestation que ces opérations ont été portées à la connaissance de ceux auxquels les données ont été communiquées ou diffusées (y compris leur contenu), sauf si cette formalité est impossible ou comporte l'utilisation de moyens manifestement disproportionnés au regard du droit protégé.

La Personne concernée a, de plus, le droit :

- de retirer, à tout moment, le consentement effectué au traitement des données à caractère personnel, si cela est prévu (sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci) ;
- de s'opposer, en tout ou en partie, pour des raisons légitimes, au traitement des données à caractère personnel en rapport avec sa situation particulière, même si celles-ci sont pertinentes au regard de leur collecte ;
- de s'opposer, en tout ou en partie, au traitement des données à caractère personnel en rapport avec sa situation particulière aux fins d'envoi de matériel publicitaire ou de vente directe ou pour l'accomplissement d'études de marché ou de communications commerciales ;
- de porter réclamation au Contrôleur de la protection des données à caractère personnel dans les cas prévus par le Règlement général sur la protection des données ;
- à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites prévues à l'art. 20 du Règlement général sur la protection des données.

Pour connaître la liste détaillée et mise à jour en permanence des entités auxquelles les données à caractère personnel de la Personne concernée peuvent être communiquées et pour pouvoir exercer les droits visés aux articles 15 et suivants du Règlement général sur la protection des données, cette dernière peut s'adresser au Responsable du traitement :

PIVA GROUP SPA

VIA ROMA 139

37060 – RONCANOVA DI GAZZO VERONESE (VR)

TEL. +39 0442536111

Email: info@pivagroupspa.com

Lieu et date

Roncanova di Gazzo Veronese, 10/01/2020